



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Secrétariat Permanent
Commission de Règlement de Différends
N°2022-12/PR/ARMP/SP/SA

RÔLE DU MARDI 05 AVRIL 2022

Lieu : Salle de réunion de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sise à Gbégamey

N° d'ordre	Références	Requérants	Requis	Motif de la saisine/Auto-saisine	Observations
01	N°2022-0419	Entreprise « ALABAMOUSSA SARL »	Commune de Natitingou	Recours en contestation des motifs de rejet de leurs offres	
02	N°2022-0480	Société « CIVEA SARL »			



Cotonou, le 04 avril 2022

Ludovic GUEDJE

Secrétaire Permanent de l'ARMP